



**Décision n° 2016-134 portant délégation de signature à la déléguée régionale adjointe de la région académique des Pays de la Loire**

**Le Délégué Régional de l'Onisep  
de la région académique des Pays de la Loire**

**Vu :**

- les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-36 du code de l'Education, et plus particulièrement les articles D.313-20 et D.313-24 ;
- le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 5 août 2015 par lequel Monsieur Patrice HERZECKE, inspecteur de l'éducation nationale, est nommé chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Nantes;
- la décision du Directeur nommant Madame Valérie SOURISSEAU, déléguée régionale adjointe de la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de Nantes, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

**Décide**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Valérie SOURISSEAU, déléguée régionale adjointe, à l'effet de signer ou valider pour la délégation régionale de la région académique des Pays de la Loire les actes suivants :

- les engagements juridiques relatifs à un acte juridique générant une dépense,
- les certifications de service fait,
- les ordres de missions en France,
- les actes de paies y compris les listes de mouvements de paie
- les titres de recettes.

**Article 2 :** La présente décision abroge toute délégation de signature donnée antérieurement à Madame Valérie SOURISSEAU et est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

**Article 3 :** La présente décision est publiée sur le site internet de l'Onisep.

Fait à *Nantes*  
Le *31/08/2016*

**Monsieur Patrice HERZECKE**  
Le Délégué Régional de l'Onisep  
de la région académique des Pays de la Loire